

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026**

N°2026/03.02

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars, à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur François DUMONT, maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JEANPIERRE, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Date de convocation : 16/03/2026

**Objet de la délibération: DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

**PRÉSENTS:** Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Jean-Luc, Mme LORNAGE Adeline, Mme CHEVRON Pauline, M. FOURNIER Maxime, Mme GOUTAGNY Marie-Pierre, M. CHARRETIER Romain, Mme VIRLOGEUX Emilie, M. CARRET Christophe, Mme CARTERON Valérie, M. CHARBONNIER Yvon, Mme CHARBONNIER Martine, M. MALIGEAY Fabien.

**EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ :** Mme VERNAY Nicole (pouvoir à Mme JEANPIERRE Jacqueline).

**Secrétaire élu :** M. TOINON Alain.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le nombre de postes d'adjoints. Elle indique que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints maximum.

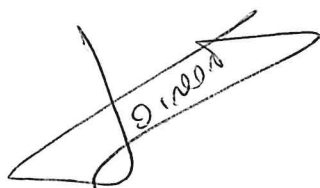
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal

**DECIDE**, après vote, de créer trois postes d'adjoints.

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
M. Alain TOINON



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Mme Jacqueline JEANPIERRE

